



## **Commission administrative paritaire des secrétaires de documentation**

### **Compte rendu de la séance du 22 janvier 2013**

Étaient présents :

#### **Pour l'administration :**

Messieurs Marc OBERLIS, Arnaud PLANEILLE, Laurent BORDENAVE, Benoît PROUVOST, Pierre MANSALIER et Philippe BAGLE, Madame Martine LEROY.

Président de séance : Monsieur Marc OBERLIS,  
Madame Mélody MORAINVILLE, secrétaire de séance.

#### **Pour les représentants du personnel :**

Mesdames Sylvie TREILLE et Djamilla BERRY,  
Messieurs Christophe UNGER, Joël TAUZIEDE et Olivier GUERIN pour la CGT-Culture,

Madame Sophie LOPPINET-MEO,

Monsieur Joël MAÎTRE D'HÔTEL pour SUD,

Mesdames Catherine GOUZER-VANHUMBEECK, Catherine JABUBOWSKI et Marielle DORIDAT-MOREL pour la CFDT-Culture.

Madame Marielle DORIDAT-MOREL est nommée secrétaire adjointe de séance.

#### ***1. Approbation du procès-verbal de la CAP du 27 juin 2012***

Le procès-verbal de la CAP du 27 juin 2012 n'a pu être examiné, celui-ci n'ayant été remis à la secrétaire de séance que la veille de la commission, ce qui est en parfaite contradiction avec le délai imposé par le règlement intérieur de la CAP.

#### ***2. Examen des demandes de mutation et de détachement***

Les demandes de mouvement de nos huit collègues dont les noms suivent ont reçu un avis favorable : Vincent HILDEBERT pour la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine (bibliothèque), Cécile RANVIER pour le Musée National du Moyen Âge (bibliothèque du centre de documentation), Dominique ADRIAN pour le Centre National des Arts Plastiques, Karine JACKET-

MADEC pour le Centre des Monuments Nationaux, Stéphane RODRIGUEZ pour les Archives Nationales, site de Pierrefitte-sur-Seine, Nathalie JANES pour la Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, Luc REQUIER pour le Centre National du Livre et Céline MENAGER pour l'ENSBA Paris. De plus, le poste vacant à la bibliothèque du Musée National du Château de Pau sera pourvu par l'affectation sur ce poste de Lucie ABADIA.

### ***3. Demandes d'intégrations dans le corps***

Deux demandes d'intégration dans le corps des secrétaires de documentation ont été validées, les avis des services d'accueil étant tous favorables. Nous souhaitons la bienvenue dans le corps des secrétaires de documentation à Isabelle LEUNUQUE (Musée du Louvre) et Benoît BERGER (Archives Départementales de la Haute-Savoie).

### ***4. Réductions d'ancienneté (additif à la campagne d'entretien professionnel 2011)***

Monsieur Marc OBERLIS informe les représentants du personnel que sur les 178 agents pouvant prétendre à une réduction d'ancienneté, 140 dossiers d'évaluations étaient parvenus au service des ressources humaines (SRH) en juin dernier auxquels sont venus s'ajouter 13 nouveaux retours pour un total de 153 dossiers au jour de la CAP. Tous les agents évalués devraient pouvoir bénéficier d'un mois de réduction d'ancienneté au titre de l'année 2011. Les représentants du personnel ne sauraient trop encourager les agents de notre corps à pousser leurs différents chefs de service à réaliser cet exercice avec conscience et précision. Beaucoup trop de dossiers ne remontent jamais au SRH, ce qui est tout à fait défavorable aux agents qui voient leur carrière pâtir de ce manque d'implication de leurs supérieurs hiérarchiques.

### ***5. Nomination au choix dans le corps des secrétaires de documentation au titre de l'année 2013 (8 postes)***

Au titre de l'année 2012, huit postes étaient ouverts au tour extérieur. Ce chiffre incroyable est lié au recrutement par concours de 21 nouveaux agents.

Ont donc été promus dans le corps des secrétaires de documentation les agents dont les noms suivent :

- Pascal DAVID (AN),
- Françoise HOUPLAIN (DGCA),
- Clarisse KROEL-DELMAS (AN),
- Anne-Sophie LAZOU (BNF),
- Bernard RAQUIN (AN),
- Evelyne SOHONOW (DGPat),
- Dominique RENINGER-FAYOLLE (Musée Guimet),
- Isabelle VEDRINE (DRAC Auvergne).

Toutes nos sincères félicitations à l'ensemble des promus.

### ***6. Promotions au choix au grade de secrétaire de documentation de classe supérieure au titre de l'année 2013 (5 postes)***

Pour les deux derniers points à l'ordre du jour, la CAP s'est réunie en formation restreinte. Pour le point 6 de l'ordre du jour ont dû sortir les représentants du personnel de classe exceptionnelle et ceux de classe normale promouvables.

Pour 2013, 97 agents étaient promouvables pour un total de 5 postes à accorder. Une fois encore, le choix s'est avéré long et oh combien difficile, les dossiers examinés étant tous excellents. Les agents promus sont les suivants :

- Joëlle DEYRES (DRAC Aquitaine),
- Régine GINESTET (DGPat),
- Gilles MASSET (DGPat),
- Yannick ROLLAIS (DGPat),
- Véronique SALZE (AN).

Toutes nos plus chaleureuses félicitations à eux cinq.

### ***7. Promotions au choix au grade de secrétaire de documentation de classe exceptionnelle au titre de l'année 2013 (3 postes)***

L'examen de ce point a vu quitter la salle les représentants du personnel de classe normale et de classe supérieure. Pour ces promotions, une fois encore, le choix s'est avéré des plus délicats et difficile compte tenu de la qualité exceptionnelle des dossiers examinés.

Ont donc été promus en classe exceptionnelle les agents dont les noms suivent :

- Joëlle CRETIN (C2RMF),
- Chantal DULOS (DGPat),
- Pascal RAIMBAULT (AN).

Nous félicitons vivement chacun de ces trois nouveaux promus.

### ***8. Questions diverses***

#### **a. Examen professionnel**

Monsieur OBERLIS a confirmé le nombre de postes ouverts à l'examen professionnel 2013. Cette année, 4 postes seront pourvus en classe exceptionnelle par voie d'examen professionnel. Vos représentants CFDT-Culture ne sauraient trop vous encourager à vous présenter à celui-ci. En effet, notre corps devant être intégré dans le NES au cours de l'été prochain, **c'est la dernière chance, pour ceux et celles qui sont en classe normale de passer directement en classe exceptionnelle.**

Dès 2014, il vous faudra passer un premier examen pour passer en classe supérieure et un second pour atteindre la classe exceptionnelle. Alors, n'hésitez pas, inscrivez-vous dès maintenant

([https://concours.culture.gouv.fr/inscriptions/avis/avis\\_ep\\_secdoc\\_ce\\_2013.pdf](https://concours.culture.gouv.fr/inscriptions/avis/avis_ep_secdoc_ce_2013.pdf))

si vous remplissez les conditions requises : classe normale ⇒ agents ayant atteint au moins le 7<sup>e</sup> échelon au plus tard le 31 décembre 2013, ainsi que tous les

celles et ceux qui sont en classe supérieure. Vous pouvez le faire depuis le 15 janvier, les inscriptions étant closes le mardi 5 février à minuit.

### **b. Entrée dans le NES**

Monsieur OBERLIS a confirmé que notre corps devrait entrer dans le NES au cours de l'été prochain. Pour ce faire, les projets de nouveaux statuts et de nouvelle dénomination de notre corps devront être validés par le Conseil d'État. La proposition faite par les représentants du personnel, suite à l'enquête lancée auprès des agents, de « documentaliste du patrimoine » ayant été rejetée par le ministère de la Fonction Publique, une nouvelle réunion, présidée par M. OBERLIS, se déroulera dans les semaines à venir. Pour information, la Fonction publique a rejeté cette dénomination pour deux raisons :

- documentaliste renvoie à l'appellation du corps de certifiés du ministère de l'Éducation Nationale,
- manque de lisibilité hiérarchique du corps au sein de la filière documentaire.

La proposition du ministère de la Fonction Publique est donc la suivante : « assistant d'études documentaires », ce que nous refusons par respect pour nos collègues qui exercent leurs fonctions au sein de services d'Archives Départementales aux côtés d'agents territoriaux dont le corps de référence commence souvent par « assistant de... », cette proposition d'appellation ne faisant qu'accroître la confusion quant à l'appartenance statutaire. Si vous avez de nouvelles idées quant à la future appellation de notre corps, n'hésitez surtout pas à nous en faire part. Nous sommes ouverts à toute proposition.

### **c. Taux pro/pro**

Les taux pro/pro seront renégociés après l'entrée dans le NES de notre corps. Pour les années 2012 et 2013, ils ont été négociés année par année, ce qui ne sera plus le cas à partir de l'année de référence 2014.

### **d. Concours**

Il n'y aura pas de nouveau concours de secrétaire de documentation en 2013, l'administration continuant à piocher dans la liste complémentaire du concours 2011-2012, les concours étant organisés pour plusieurs années par soucis d'économie.

### **e. Généralisation de la bicompetence**

Au cours de l'année 2013, la bicompetence va se généraliser au sein du SRH. En effet, progressivement, les gestionnaires de corps et les gestionnaires de payes de ces mêmes corps vont être polyvalents à l'issue de l'année 2013 et pourront, avec la même efficacité, répondre à vos questions.

## **f. Révision des primes**

Un représentant du personnel interroge l'administration quant à une possibilité de révision des primes des agents de notre corps. Ce à quoi M. OBERLIS répond que la période actuelle n'est pas à l'euphorie financière et que cette révision n'est pas d'actualité pour le corps des secrétaires de documentation.

La date de notre prochaine CAP n'a pas encore été retenue.  
N'hésitez pas, malgré tout, à nous faire part de vos remarques et de vos questions !

### [Vos représentants CFDT-Culture :](#)

#### Titulaires :

Catherine GOUZER-VANHUMBEECK, AD de l'Eure (02 32 31 95 92) :

[catherine.gouzer@cg27.fr](mailto:catherine.gouzer@cg27.fr)

Marielle DORIDAT-MOREL, DRAC Lorraine (03 87 56 41 08) :

[marielle.doridat-morel@culture.gouv.fr](mailto:marielle.doridat-morel@culture.gouv.fr)

#### Suppléantes :

Françoise HUBAUT-MARTIN, AD du Tarn (05 63 36 21 00) :

[francoise.hubaut@cg81.fr](mailto:francoise.hubaut@cg81.fr)

Catherine JABUBOWSKI, AD du Pas-de-Calais 03 21 21 61 95 :

[jakubowski.catherine@cg62.fr](mailto:jakubowski.catherine@cg62.fr)

CFDT-Culture - 61 rue de Richelieu - 75002 Paris

Tél : (33) (0)1 40 15 51 20 - Fax : (33) (0)1 40 15 51 22

Courriel : [cfdt@culture.gouv.fr](mailto:cfdt@culture.gouv.fr) –site internet : <http://www.cfdt-culture.org/>